

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**  
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :**

- De refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
- De fixer comme suit les subventions communales pour 2019 :

ASSOCIATIONS	Montants à attribuer en 2018	Montants à attribuer en 2019
FOYER RURAL	250 €	250 €
FC PLAINE 39	250 €	250 €
CLUB DES RIVES DU DOUBS	250 €	250 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES RPI LAC	250 €	250 €
CYCLO-TOURISME LONGWY	250 €	250 €
ASSOCIATION DES ACVG LONGWY/PESEUX	100 €	100 €
SOCIETE DE CHASSE DE LONGWY	250 €	250 €
ADMIR CHAUSSIN	30 €	30 €
CENTRE LÉON BÉRARD	30 €	30 €
FFDSB DONNEURS DE SANG DOLE	30 €	30 €
SOUVENIR FRANCAIS CANTON DE CHEMIN	80 €	80 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU JURA	20 €	20 €
PUPILLES ECOLES PUBLIQUES	20 €	20 €
FOYER LE COLIBRI LONS LE SAUNIER	30 €	30 €
ESChaussin Handball	50 €	50 €
DEGLING Auto Show		250 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 890 €</b>	<b>2 140 €</b>

- De modifier la délibération 2017-50 du 20 novembre 2017 dans la partie « Modalités de remboursement des frais kilométriques » en prenant en compte les nouveaux tarifs prévus par le décret n°2019-139 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.
- D'accueillir le rassemblement auto/moto sur le petit champ de foire du 29 au 31 mai 2019 dans les mêmes conditions que les années antérieures.
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'ONF pour permettre la réalisation de travaux de reboisement dans une partie de la parcelle 24 d'une surface de 2 hectares.
- De régler le montant de la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire pour l'année 2018 d'un montant de 103.40 €.
- De faire appel à un prestataire de services pour aider la commune à gérer la foire d'automne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC UNE ABSENTIONS (M. DURY) ET DIX VOIX POUR DÉCIDE :**

- De valider la proposition de l'entreprise NERUAL pour la mise en place d'une main courante et d'un pare-ballons le long du stade de football suite à l'abattage des peupliers pour un montant total de 3 147.60 €.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h45.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUD**